

# Formulaire de demande de subvention pour l'achat d'un

•lombricomposteur•

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau subventionne l'achat d'un lombricomposteur à hauteur de 75 euros maximum. L'offre est réservée uniquement aux particuliers. Si le prix d'achat est inférieur à 75 euros, l'aide sera plafonnée à la valeur d'achat.

Le budget alloué à cette opération est plafonnée annuellement. Ainsi le nombre de lombricomposteur financé est limité.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et uniquement ceux qui sont complets.

La CCMP se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement.

Après la première demande, un délai de 7 ans devra être respecté avant d'en effectuer une nouvelle.

## Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une facture d'achat avec vos coordonnées de moins de 3 mois
- Un RIB/RIP
- Convention remplie et signée, à télécharger sur le site internet
- Formulaire de demande remplie et signée, à télécharger sur le site internet

Veillez nous envoyer **votre dossier complet** à l'adresse suivante :

CC Miribel et du Plateau, 1820 Grande rue, 01700 Miribel



**Information complémentaire à demander par mail à l'adresse suivante :**  
**servicedechets@cc-miribel.fr ou par téléphone au 04 78 55 52 18**

# Formulaire de demande de subvention pour l'achat d'un

• lombricomposteur •

Cadre réservée à l'administration

N° de dossier : ..... Date traitement : .....

Justificatifs complets : oui / non

Demande : acceptée / refusée, motif : .....

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Monsieur ou Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nombre de personnes dans le foyer : .....

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le formulaire.

J'accepte de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Le non-respect de ces conditions pourra entraîner la demande de restitution de la somme versée. La CCMP se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur l'utilisation du lombricomposteur.

Date :

signature : mention « Lu et approuvé »